NOTE EXPLICATIVE, ANNEXE À LA DEMANDE DE PERMIS

Une demande d'abattage est nécessaire si l'arbre est vivant, mesure au moins 40 centimètres de circonférence de tronc à 1,5 mètre de hauteur et atteint au moins 4 mètres de haut.

Je soussigné..Arslan Hnair.....
demeurant..Nijverheidsstraat 200 - 1800 VILVOORDE.....
tél. (durant les heures de bureau) : ...0488 77 77 70
propriétaire d'un bien situé....rue Léon Theodor 225 - 1090 JETTE

(Si vous n'êtes pas le propriétaire, veuillez fournir une autorisation de celui-ci pour cette demande)

sollicite l'autorisation d'abattre ....6..... **arbre(s) dont les caractéristiques sont données ci-après :**

	Arbre N°1	Arbre N°2	Arbre N°3	Arbre N°4
Genre / Espèce / Variété	Pin	Pin	Laurier cerise	Platane
Circonférence du tronc à 1,5 mètres	150 cm	160 cm	70cm.	140cm
Hauteur totale	18 m	20 m	6 m	20 m
Diamètre de la couronne	10 m	11 m	8 m	10 m
Age supposé	25 ans	25 ans	15 ans	25 ans
N° d'identification sur le plan	1	2	3	4

Textes légaux :

Ordonnance relative à la conservation de la nature du 01/03/2012
Titre III, Chapitre 1er, Art. 68, § 1er, 7° qui **interdit** : « **de procéder à des travaux d'élagage d'arbres avec des outils motorisés et d'abattage d'arbres entre le 1er avril et le 15 août**

COMMUNE DE JETTE
Gestion du Territoire / Plantations
Tel : 02/422.31.47 / 02/478 22 99

NOTE EXPLICATIVE, ANNEXE À LA DEMANDE DE PERMIS

Une demande d'abattage est nécessaire si l'arbre est vivant, mesure au moins 40 centimètres de circonférence de tronc à 1,5 mètre de hauteur et atteint au moins 4 mètres de haut.

Je soussigné.....

demeurant.....

tél. (durant les heures de bureau) : .....

propriétaire d'un bien situé.....

(Si vous n'êtes pas le propriétaire, veuillez fournir une autorisation de celui-ci pour cette demande)

sollicite l'autorisation d'abattre ..... **arbre(s) dont les caractéristiques sont données ci-après :**

	Arbre N°~~1~~ 5	Arbre N°~~2~~ 6	~~Arbre N°3~~	~~Arbre N°4~~
Genre / Espèce / Variété	Pin	Pin		
Circonférence du tronc à 1,5 mètres	110 cm	160 cm		
Hauteur totale	16 m	22 m		
Diamètre de la couronne	8 m	12 m		
Age supposé	20 ans	25 ans		
N° d'identification sur le plan	5	6		

Textes légaux :

Ordonnance relative à la conservation de la nature du 01/03/2012
Titre III, Chapitre 1er, Art. 68, § 1er, 7° qui **interdit** : « **de procéder à des travaux d'élagage d'arbres avec des outils motorisés et d'abattage d'arbres entre le 1er avril et le 15 août** ».

Suite au verso ➔

Motif(s) de l'abattage : Jardin inexploitable, sol meuble, risque de chute, absence de contrôle

Mesures de réaménagement : travail du sol en surface après évacuation des déchets amendements et replantation

En cas de replantation :

- **Localisation :** Jardin intérieur ilot, zone adverse
- **Genre, espèce et variété d'arbre(s) (indiquer le nombre de chaque arbre replanté) :**
  2 noisetiers
  1 prunier
  1 Viorne aubier
- **Epoque de la plantation :** fin d'hiver

Fait à Jette **Le** 26/08/2026

Signature :